

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

A nous adresser en double exemplaire

NOM ET ADRESSE DU CLIENT
<p>N° SIRET :</p> <p>N° TVA :</p>

ADRESSE DE FACTURATION OU DE L'ORGANISME A FACTURER *

* Si prise en charge par un organisme de formation, veuillez joindre les justificatifs (prise en charge, délégation de paiement)

Entre :

Le Client ci-dessus désigné

Et :

L'organisme de formation **HR Access Solutions SAS** enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11.9215119 92 auprès de la Préfecture de la région d'Ile-de-France

Est conclue la convention de formation suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente (loi n° 71-575 du 16 juillet 1971).

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

HR Access Solutions SAS organisera les actions de formation suivantes :

Code	Libellé du cours	Date de la session (1)	Nbre de jours (A)	Prix journalier en euros HT (B)	Nbre de participants (C)	Total (A x B x C)
<small>(1) se reporter aux dates indiquées sur le calendrier - consultez le site : www.hraccess.com (page d'accueil en français)</small>					TOTAL HT	
<small>Programmes et méthodes : Joins sur demande. Type d'action de formation (article L.900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) : Acquisition</small>						

Nous vous remercions de vous assurer que le participant a bien la connaissance du ou des cours prérequis

Article 2 : EFFECTIF FORME

HR Access Solutions SAS formera :

Nom	prénom

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

A nous adresser en double exemplaire

Article 3 : PRIX

En contrepartie de cette action de formation, le Client s'engage à régler le prix convenu à l'article 1. Le taux de TVA applicable sera le taux en vigueur en France au moment de l'émission de la facture.

Le Client est responsable vis-à-vis de HR Access Solutions SAS du prix même si la facture est adressée à un organisme payeur. A ce titre, si l'accord de prise en charge de l'organisme de formation ne parvient pas à HR Access Solutions SAS le jour de la formation, la totalité du prix sera facturé directement au Client.

Les sommes consacrées aux séminaires publics ou privés peuvent être affectées aux montants dus ou alloués par les entreprises au titre de la **participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue**, en application du titre V de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971.

En cas de paiement effectué par un organisme de formation, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme dont le Client dépend. L'accord de financement doit être communiqué à HR Access Solutions SAS au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention qui est retourné dûment signé. En cas de prise en charge partielle par l'organisme, la différence est facturée directement au Client.

Article 4 : CONDITIONS GENERALES

Les formations ne sont accessibles qu'aux organisations, sociétés ou ayant droits contractuellement désignés, ayant acquis le progiciel HR Access. Les participants doivent être régulièrement inscrits sur le registre du personnel du Client. Le contrat concernant le droit d'usage du ou des modules concernés doit être en vigueur.

Les **prix mentionnés** s'entendent **hors taxes** pour les séminaires dispensés sur le territoire de la France métropolitaine. Ils comprennent la fourniture des supports de cours.

Toute inscription est considérée définitive à réception du présent document en deux exemplaires dûment signés et revêtus du cachet de l'entreprise, envoyés par courrier à l'adresse de HR Access Solutions SAS. **La formation ne sera dispensée par HR Access Solutions SAS que si la présente convention est signée par les deux parties avant le premier jour de la formation.**

Dans le cas de formation sur site client, les frais de séjour du ou des formateurs seront refacturés en sus

Article 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La tarification de HR Access Solutions SAS pour ses actions de formation est l'unité de formation (TU = « Training Unit ») qui correspond à une journée de formation pour un stagiaire.

L'unité de formation est facturée **620 Euros HT**. Il suffit de multiplier ce tarif journalier par la durée du cours concerné pour obtenir le prix d'un cursus de formation. Ce tarif n'est valable que pour l'année en cours, sous réserve des modifications éventuelles annoncées par HR Access Solutions SAS avec un préavis de 2 mois. Ces modifications ne s'appliquent pas aux sessions de formations déjà commandées.

Toute formation demandée dans le cadre du "HR Access Training Pass" fait l'objet d'un acte contractuel séparé. Cette formule consiste en l'acquisition d'un nombre d'unités de formation de 11 unités au minimum, consommable tout au long d'une année. Ces unités de formations sont utilisables pour toutes les formules de formations et l'ensemble des cours présents et à venir.

Article 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

La facture est payable à réception net sans escompte. Toute somme impayée à la date de paiement indiquée sur la facture portera des intérêts équivalents à trois fois le taux légal, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif.

Un bon de commande peut être remis par le client pour le compte d'HR Access Solutions SAS qui l'indiquera sur la facture. A défaut de bon de commande, la convention de formation signée vaut bon pour accord pour le paiement.

Article 7 : NATURE DES OBLIGATIONS - LIMITATION DE RESPONSABILITE

De convention expresse, les obligations de HR Access Solutions SAS au titre de ce contrat sont des obligations de moyens. En aucun cas la responsabilité de HR Access Solutions SAS découlant du présent contrat ne pourra excéder le montant des sommes versées au titre du présent contrat. HR Access Solutions SAS est déchargée de toute responsabilité pour dommages immatériels ou consécutifs, tels que pertes de profits, perte de revenus ou perte d'image de marque.

Article 8 : DROITS DE PROPRIETE

Le Client accepte les dispositions suivantes et se porte fort de leur respect par son Effectif Formé.


L'ensemble des éléments fournis par HR Access Solutions SAS dans le cadre de la formation demeurent la propriété exclusive de HR Access Solutions SAS et sont strictement confidentiels.

Ni le Client ni l'Effectif Formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de traduire, d'adapter ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer, de communiquer et d'exploiter ces éléments.

HR Access Solutions SAS

Le Triangle de l'Arche - 8, cours du Triangle
92937 Paris La Défense 12 Cedex - France
Tel. + 33.(0)1.70.38.31.00 - Fax. + 33.(0)1.70.38.31.12

Société par actions simplifiée au capital de 20 754 645 euros
B 450 002 316 RCS NANTERRE - Siret 450 002 316 00062

HR Access Solutions, a  company

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

A nous adresser en double exemplaire

Ni Le Client, ni l'Effectif Formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler, ou modifier les mentions de droits d'auteur, copyright, de marques déposées ou tout autre mentions de droit de propriété intellectuelle.

Article 9 : MATERIEL PEDAGOGIQUE

Les supports de cours remis par HR Access Solutions SAS en début de stage sont compris dans les frais de participation. HR Access Solutions SAS conserve l'intégralité des droits d'auteur relatifs au contenu des formations et des supports de cours.

HR Access Solutions SAS fournit un support de cours par stagiaire dans la langue où le cours est dispensé et relatif au cours que suit le stagiaire.

Les supports de cours supplémentaires ou dans une autre langue sont facturés au Client au prix de **620 Euros HT l'unité**.

Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations et/ou documents, sous quelque forme que ce soit est interdite.

Article 10 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Afin de garantir le bon déroulement de la formation et le soin particulier apporté à la composition des groupes de stagiaires, les demandes d'annulation ou de report de formations sont limitées aux seuls cas de force majeure.

Toutefois, il est admis de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formation, à tout moment jusqu'au démarrage de la formation.

Le remplacement d'un stagiaire est possible sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Pour un remplacement effectué moins de 10 jours ouvrés avant la formation, un coût de 50 Euros HT est dû pour les frais de gestion administrative.

Toute annulation à moins de 10 jours ouvrés avant le début d'une session de formation, entraîne une facturation complète.

Au-delà de 10 jours ouvrés, aucun frais d'annulation n'est dû.

Article 11 : PUBLICITE

Le Client autorise HR Access Solutions SAS à citer son nom en référence en tant que Client de la formation HR Access.

Article 12 : DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour régler tout litige survenu dans le cadre de la formation, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation du présent contrat.

Article 13 – INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes expriment l'intégralité de l'accord entre les Parties. Ils remplacent tout contrat antérieur ou contemporain passé entre les mêmes parties et ayant le même objet, et annulent toutes conditions générales d'achat du Client ou autres termes non conformes aux présentes, quelle que soit la date de leur communication ou notification par le Client à HR Access Solutions SAS.

POUR LE CLIENT
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité – Date – Cachet – Signature

POUR HR Access Solutions SAS
Nom – Date – Cachet – Signature
M Picaud - Directeur Général

Cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise et, le cas échéant, de l'organisme de formation est à nous adresser en 2 exemplaires par courrier

Vos coordonnées Adresse email d'envoi de la convocation
Nom :
Téléphone :
E-mail :

* Ces renseignements doivent être renseignés pour faciliter les correspondances avec le Client.